

— Séance du 27 février 2018 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN.

Concrétisation de la vente de la maison de Madame BALL Marie-Louise

Une procédure d'acquisition de biens sans maître avait été lancée concernant la maison de Madame BALL Marie-Louise ; or cette procédure n'a pas pu être menée à son terme, madame BALL étant décédée depuis moins de trente ans.

Une recherche des héritiers a été diligentée par Maître GOUJON, recherche qui s'est avérée productive ; cependant, la commune avait à l'époque réglé les frais d'obsèques de Madame BALL, entretenu la maison depuis son décès, réglé les taxes foncières et avait admis en non valeur des sommes dues à la commune (redevance eau, redevance ordures ménagères pendant une dizaine d'années). La commune avait estimé les sommes ainsi engagées à 16 000 € et demandait à être remboursée lors de la vente du bien. Compte tenu des frais engagés par le cabinet de recherches généalogiques et compte tenu du prix de vente de la maison, il est proposé au conseil municipal de réclamer une somme de 12 000 € destinée à couvrir les frais engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de percevoir la somme de 12 000 € à valoir sur la vente de la maison de Madame BALL.

Prime du personnel : mise en place du RIFSEEP

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1er mars 2018.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les arrêtés individuels d'attribution.

Compte de gestion du receveur exercice 2017 budget commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur HERBET, Maire,

-après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame HABARE, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2017 budget commune

À l'unanimité, le conseil municipal désigne Antony DELVILLE, président de séance, afin de procéder aux opérations de vote du compte du compte administratif.

Sous la présidence d'Antony DELVILLE et après que José HERBET ait quitté la salle, l'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

section de fonctionnement :

- résultat reporté	123 942,08 €
- résultat 2017	68 611,96 €
- résultat de clôture	192 554,04 €

section d'investissement :

- résultat reporté	-78 047,48 €
- résultat 2017	96 549,07 €
- solde des restes à réaliser	-11 173,00 €
- résultat de clôture	18 501,59 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 (commune)

Résultat CA 2016 :

- Investissement :	-78047,48
- fonctionnement :	263453,56
Virement à la section d'investissement :	139511,48

Résultat de l'exercice 2017 :

- Investissement :	96 549,07
- fonctionnement :	68 611,96

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à Lionel HERBET, Laurence BÉCUE à José HERBET/

Secrétaire de séance : Guillaume FLAHAUT

Restes à réaliser 2017 : D : 403 082 - R : 391 909 = 11 173

Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat :

- Investissement :	18501,59
- fonctionnement :	192554,04

Encaissement chèques

- chèque de 560 € de l'association Aviculteurs amateurs Picardie pour le prêt de la salle polyvalente ; cette somme va servir à acheter du matériel pour l'école (banc chaises)
- chèque de 1900 € de l'association culturelle de Picquigny concernant la vente de costumes
- cette somme va servir à l'achat de jeux pour le groupe scolaire

Achat véhicule (remplacement du C15)

Lors d'une précédente, avait été évoqué l'achat d'un véhicule en remplacement du C 15 ; une démarche a été effectuée concernant un véhicule électrique beaucoup plus cher à l'achat et nécessitant la location de la batterie au prix de 66 €/ mois ; une nouvelle offre a été demandée pour un véhicule KANGOO neuf pour un prix TTC DE 12 830,76 €. Monsieur le maire estime qu'il convient d'abandonner le crédit bail dont le coût est trop onéreux.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de l'achat d'un véhicule KANGOO neuf au prix de 12 830,76 € TTC avec un financement sur fonds propres.

Projet d'aménagement carrefour RD 936 et RD 1235 : choix de l'option

Le projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de la RD 936 et de la RD 1235 avait été évoqué lors d'une précédente réunion ; d'après les services de l'agence routière du département, un engorgement de la rue de Saint Pierre serait à craindre avec l'aménagement d'un giratoire. Cependant, un tel aménagement permettrait de réguler la circulation et de définir clairement les règles de priorité ainsi que la création de 10 places de stationnement.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le projet pour un montant de 11826,12 € pour l'entreprise SIGNATURE et 14694,90 € pour la société COLAS et de solliciter l'aide de l'Etat au titre des amendes de police au taux de 30%, soit : 7956,31 €.

Adhésion au réseau lecture de la CCNS

Jean-Paul PIERRE présente à l'assemblée le projet de convention d'adhésion au réseau lecture de communauté de communes Nièvre et Somme et demande à l'assemblée de bien vouloir en approuver les termes. Il ressort de cette adhésion qu'une partie du salaire de la bibliothécaire pourrait être prise en charge par la CCNS ainsi que le versement de 2 € par habitant pour l'achat de livres.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter les termes de la convention d'adhésion au réseau lecture de la CCNS et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Communications diverses

- Le maire adresse ses félicitations à Adrien BATICLE employé communal pour la naissance de son fils Tiago.
- Le dentiste Mr LIEUTENANT Bruno cessera ses fonctions le 30 septembre 2018.
- Ce matin a eu lieu une commission de sécurité à l'école : avis favorable du SDIS.
- Chasse aux œufs de Pâques le vendredi 30 mars.
- AG donneurs de sang a eu lieu le dimanche 18 mars : vif succès.
- Une soirée sur l'histoire du ballon au poing va être organisée.
- Succès du tournoi des jonquilles du judo ce dimanche.
- Assemblée générale de la pétanque vendredi 23 mars 18 heures à la mairie.
- Réseau d'assistants maternels : délégué PEP 80.

